

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe LEMOINE, Maire

Date de convocation : 21/02/2026. Date d'affichage de la convocation : 21/02/2026. Nombre de conseillers en exercice : 13 - Nombre de présents : 8

### Étaient présents :

Philippe LEMOINE  
MMÈS Claire CHATEAUZEL, Alexia LUNEL, Héroïse BOUREAU, Corinne MICHAUD  
MRS Olivier CAURETTE, Michaël ROLLOIS, Christian BOURBON,

### Procurations :

Hélène LUCAS a donné son pouvoir à Olivier CAURETTE  
Patrick SARAZIN a donné son pouvoir à Philippe LEMOINE  
Dominique MORIN a donné son pouvoir à Michaël ROLLOIS

### Absents :

Michel BESNARD, Alexandre KEITA

8 conseillers sur 13 du conseil municipal sont présents.

### Début du Conseil : 20h14

Claire CHATEAUZEL est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

### **1 / Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2026.**

#### Délibération 2026-03

Le compte rendu a été transmis le 21/02/2026, avec la convocation. Aucune observation n'a été transmise en amont du conseil.

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,  
Après vote, les conseillers valident à l'unanimité le compte rendu.

### **2 / Vote du Compte Financier Unique budget communal 2025**

#### Délibération 2026-04

Philippe LEMOINE indique que c'est la 1<sup>ère</sup> année que nous votons le Compte Financier Unique qui correspond à la fusion du compte de gestion et du compte administratif.

Les conseillers ayant tous reçu les documents en amont, la lecture du CFU est faite par chapitre :

#### Investissement :

Dépenses réalisées :	50 356,85 €	
Reste à réaliser dépenses :	1 000,00 €	
Recettes réalisées :	69 056,44 €	Solde des réalisations 2025 : 18 699,59 €
Résultat antérieur reporté :	-4 640,57 €	<b>Solde Investissement 2025 : 14 059,02 €</b>

#### Fonctionnement :

Dépenses réalisées :	667 757,27 €	
Recettes réalisées :	661 320,20 €	Solde des réalisations 2025 : -6 437,07 €

Résultat antérieur reporté : 484 907.73 € **Solde Fonctionnement 2025 : 478 470.66 €**

Résultat cumulé investissement et fonctionnement : 491 529.68 €

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix Pour, 0 voix CONTRE et 1 abstention (Patrick SARAZIN), Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, Approuve le CFU 2025 de la commune de Chaussy

Donne pouvoir à M le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### **3 / Affectation du résultat du Budget communal**

#### Délibération 2026-05

En application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

- Le résultat de clôture de Fonctionnement est de 478 470.66 €, il sera inscrit au compte 002 résultat de fonctionnement reporté sur le budget 2026

- Le résultat de Clôture d'investissement est de 14 059.02 €, il sera inscrit au compte 001 résultat d'investissement reporté sur le budget 2026.

-

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Après vote, les conseillers valident à l'unanimité l'affectation du résultat.

### **4 / Vote du Compte Financier Unique budget assainissement 2025**

#### Délibération 2026-06

#### Investissement :

Recettes d'Investissement : 33 205,02 €

Dépenses d'Investissement : 23 419,30 € Solde des réalisations 2025 : 9 785.72 €

Résultat antérieur reporté : -7 464.83 € **Solde Investissement 2025 : 2 320.89 €**

#### Fonctionnement :

Recettes d'exploitation : 57 728,38 €

Dépenses d'exploitation : 58 842,93 € Solde des réalisations 2025 : -1 114.55 €

Résultat antérieur reporté : 30 229.06 € **Solde Exploitation 2025 : 29 114.51 €**

Résultat cumulé investissement et fonctionnement : 31 435.40 €

- Philippe LEMOINE indique qu'il conviendra de réfléchir sur les solutions de gestion de l'assainissement collectif sur la commune :

- En régie comme actuellement,
- par prestation privée en direct (Délégation de Service Publique)
- par délégation à un syndicat intercommunal,
- par délégation à la CCVVS.

Le transfert pourrait se faire au syndicat SIARP, des réunions se sont tenues, certains conseillers municipaux ont participé à ces réunions.

- Alexia LUNEL indique de faire attention à l'engouement pour le basculement au SIARP.

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix Pour, 0 voix CONTRE et 1 abstention (Patrick SARAZIN), Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, Approuve le CFU 2025 du budget

Assainissement de la commune de Chaussy

Donne pouvoir à M le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

#### **5 / Affectation du résultat du budget assainissement**

##### Délibération 2026-07

En application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

- Le résultat de clôture d'exploitation est de 29 114.51 €, il sera inscrit au compte 002 résultat de fonctionnement reporté sur le budget 2026
- Le résultat de Clôture d'investissement est de 2 320.89 €, il sera inscrit au compte 001 résultat d'investissement reporté sur le budget 2026.

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Après vote, les conseillers valident à l'unanimité l'affectation du résultat.

#### **6 / Vote du maintien des taux des taxes locales pour le budget 2026**

##### Délibération 2026-08

Philippe LEMOINE explique qu'il convient de voter les recettes de la commune et notamment les taux des taxes foncières, principaux revenus de la commune.

Olivier CAURETTE demande si on vote également la taxe sur les logements vacants, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Philippe LEMOINE indique que la taxe sur les logements vacants est versée à l'Etat, et une part de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires également.

##### **Rappel des taux 2025 :**

Taux de la taxe foncière sur les surfaces bâties : 26 %

Taux de la taxe foncière sur les surfaces non bâties : 42 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 12%

Philippe LEMOINE propose de reprendre les mêmes taux.

Les chiffres de la DDFIP ne nous sont pas encore parvenus, le montant prévu au budget est égal au montant budgété l'an dernier (312 000 €)

Après vote, les conseillers valident à l'unanimité le maintien des taux de taxes locales

#### **7 / Vote du Budget Primitif 2026 Communal**

##### Délibération 2026-09

Le budget est présenté au conseil par chapitre, avec explication des items de chaque chapitre :

##### Section de Fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement prévisionnelles :

Charges à caractère général (chapitre 11) : 234 650 € (maintenance, petits matériels, énergie, cantine...)

Charges de personnel (chapitre 12) : 271 660 € (salaires et charges du personnel communal)

Atténuation de produits (chapitre 14) : 74 589 € (FNGIR)

Autres charges de gestion courante (chapitre 74) : 82 714,88 € Subventions versées, participation aux syndicats, indemnités de élus)

Charges financières (chapitre 66) : 4 894,09€ (emprunts)

Provisions et dépréciation (chapitre 68) : 500 € (en prévision d'éventuels impayés)  
Virement section d'investissement (chapitre 023) : 393 772, 60 € (en prévision d'investissements)  
Opérations d'ordres de transfert entre sections : 15 493,09 € (équilibre budgétaire)

**Total dépenses prévisionnelles de fonctionnement : 1 078 273,66 €**

- Recettes de fonctionnement prévisionnelles :

Produits des domaines et ventes diverses : 43 300 € (périscolaire, concession, locations)  
Impôts et taxes : 124 803 € (reversement CCVVS, droits de mutation)  
Fiscalité locale : 312 000 €  
Dotation et participation de l'Etat : 90 300 € (DGF...)  
Autres produits de gestion courante : 29 400 € (loyers des appartements)  
Excédent de fonctionnement 478 740,66 €

**Total recettes prévisionnelles fonctionnement : 1 078 273,66 €**

Section d'Investissement :

- Dépenses d'investissement prévisionnelles :

Immobilisations incorporelles : 25 000 € (Frais d'études)  
Immobilisations corporelles : 351 268,28 € (Travaux bâtiment et voirie)  
Emprunts : 29 520,72 €  
Excédent reporté : 14 059,02 €  
Restes à réaliser 2025 : 1 000 €

**Total dépenses prévisionnelles d'investissement : 420 848,02 €**

- Recettes d'investissement prévisionnelles :

Dotations et fonds divers : 11 582,33 € (FCTVA, TAM, excédent capitalisé)  
Virement de la section fonctionnement : 393 772,60 €  
Opérations d'ordres : 15 493,09 €

**Total recettes prévisionnelles d'investissement : 420 848,02 €**

Philippe LEMOINE lit la note de synthèse :

- Contexte politique national et international compliqué.
- Population INSEE 2026 : 637 habitants.
- Effectif de l'école rentrée 2025 : 58 élèves (à surveiller pour éviter une fermeture de classe)
- Principales dépenses : Travaux sur l'école et VMC à l'école et la salle des fêtes (44 000 €), études pour des projets (25 000 €)
- Principales recettes attendues : Département (5 450 €), PNR (16 100 €), Région (8 400 €)

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Après vote, les conseillers valident à l'unanimité le budget primitif 2026 communal.

**8 / Vote pour autoriser la fongibilité des crédits de dépense de fonctionnement dans la limite de 7,5% et hors chapitre 12 lié aux personnels, Budget Communal.**

Délibération 2026-10

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Après vote, la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5% hors chapitre 12, pour le budget communal est validée à l'unanimité

**9 / Vote du maintien de la taxe assainissement à 2,5€/m<sup>3</sup> pour le budget 2026**

Délibération 2026-11

Après avoir entendu les chiffres des réalisations de l'année 2025 et ceux des prévisions de travaux d'entretien de la station d'épuration et des réseaux.

Il est proposé de maintenir le taux de taxe 2025.

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Après vote, le maintien de la taxe d'assainissement à 2.5€/ m<sup>3</sup> est adopté à l'unanimité

**10 / Vote du Budget Primitif 2026 Assainissement.**

Délibération 2026-12

Le budget est présenté au conseil par chapitre :

**Section Exploitation :**

Dépenses Exploitation : 85 894,81 €

Recettes Exploitation : 56 780,30 €

Report excédent Exploitation : 29 114,51

**Équilibre section Exploitation : 85 894,81 €**

**Section Investissement :**

Dépenses d'investissement : 47 015,70 €

Recettes d'investissement : 44 694,81 €

Report excédent d'investissement : 2 320,89 €

**Équilibre section investissement : 47 015,70 €**

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Après vote, les conseillers valident à l'unanimité le budget primitif assainissement 2026.

**11 / Vote pour autoriser la fongibilité des crédits de dépense de fonctionnement dans la limite de 7,5% et hors chapitre 12 lié aux personnels, Budget assainissement.**

Délibération 2026-13

Le référentiel budgétaire et comptable M49 introduit dans ses nouvelles dispositions la même possibilité de fongibilité des crédits qu'en M57.

Philippe LEMOINE propose d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, hors chapitre 12

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Après vote, la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5% hors chapitre 12, pour le budget assainissement est validée à l'unanimité

**12 / Vote de la présentation des résultats du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) de l'assainissement communal**

Délibération 2026-14

Philippe LEMOINE fait une synthèse du rapport de service public de la régie d'assainissement communal.

Olivier CAURETTE indique qu'il faudrait une valeur progressive de l'eau, car l'eau utilisée pour boire et l'eau utilisée pour nettoyer ta voiture ne devrait pas avoir le même coût. Il y aurait une part de l'eau « indispensable » avec un prix bas et un prix de l'eau « gaspillée », plus élevé. Certaines communes ont mis en place ce système, il serait intéressant de s'en intéresser.

Philippe LEMOINE répond que le prix de l'eau n'est pas de la compétence de l'assainissement, mais du SIAERP

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Après vote, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services est adopté à l'unanimité

### **13 / Renouvellement des Contrats Tiers Payant « Scolaire » et « Étudiant » avec l'Agence IMAGINE'R**

#### Délibération 2026-15

Philippe LEMOINE explique qu'il convient de décider si la commune continue de payer une partie des cartes de transport IMAGINE'R, et SCOL'R 2026/2027. La part de la commune sera à définir ultérieurement, quand les tarifs de la rentrée 2026/2027 seront connus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le renouvellement des contrats avec IMAGINE'R pour le subventionnement des transports « scolaire » et « étudiant » pour l'année scolaire 2026/2027. Le Conseil Municipal délibérera de nouveau sur le taux de participation une fois le tarif 2026/2027 connu.

#### **Points divers**

Alexia LUNEL fait un point sur les spectacles du PIVO :

- Le cout de l'Escale (une semaine de résidence, avec un spectacle personnalisé en fin de semaine) est d'environ 900€ (repas et adhésion à l'association inclus)
- Cette association propose des spectacles de qualité, qui ont de beaux succès : 4 sur la saison dont un seul à été moins bien accueilli car placé en semaine.

Michaël ROLLOIS évoque l'arrêté préfectoral sur le ruissellement reçu en Mairie. Le Préfet a autorisé le Syndicat de ruissellement à pénétrer dans les parcelles privées pour étude et réalisation de travaux. Les parcelles n'ont pas encore été rachetées par la Commune.

#### Prochain conseil municipal :

Vendredi 20 mars 2026 à 20h, *(date prévisionnelle)*

Fin du conseil municipal : 22h35